

## Formation Professionnelle

### « CEPH-Artisan – Coursus Complet – 5 jours »

#### Que vous apporte la formation ?

Le CEPH-A est une formation diplômante qui vous apporte les connaissances tant théoriques que pratiques, utiles lors de la construction ou la rénovation de bâtiments passifs. Elle vous délivre les compétences spécifiques nécessaires pour réaliser sur le chantier les objectifs énergétiques définis lors de la conception.

#### Comment se déroule la formation ? Le programme en un coup d'œil !

##### Module 1 : Tronc commun (1 jours)

Ce module permet de se mettre à niveau sur le Standard Bâtiment Passif et d'être en capacité de maîtriser un argumentaire afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la construction passive.

##### Module 2 : Enveloppe du bâtiment (2 jours)

Ce module est destiné aux corps de métiers travaillant sur l'enveloppe : gros œuvre, façades, menuiseries extérieures, toiture, électricité, enduits etc...

Il comprend le module de tronc commun et la formation propre à l'enveloppe du bâtiment passif.

##### Module 3 : Technique du bâtiment (2 jours)

Ce cours est destiné aux spécialistes de la technique du bâtiment : installateurs, bureaux d'études fluides, monteurs, techniciens de la ventilation.

Il comprend le module de tronc commun et la formation propre à la technique du bâtiment passif.

#### Un examen pour valider vos acquis

A l'issue de votre formation vous pouvez choisir de passer l'examen qui vous permettra d'obtenir le diplôme d' « Artisan certifié Maison Passive » vous serez alors enregistré dans la base de données des Artisans certifiés Maison passive sur le site [www.passivhaus-handwerk.de](http://www.passivhaus-handwerk.de)

L'examen se déroule sur la plateforme Moodle et l'installation d'un navigateur sécurisé (SEB = Safe Exam Browser) est obligatoire lors du passage de l'examen. Il permet de chronométrer et bloquer le système informatique afin de passer l'examen dans des conditions similaires à un examen en présentiel. L'examen se compose de QCM et de questions ouvertes.

**Le tronc commun est obligatoire puis vous pouvez suivre le module 2 et/ou le module 3 en fonction de vos spécialités métier.**

**Durée : 5 jours**

**Public visé :** Artisans, Dirigeants d'entreprises artisanales et leurs collaborateurs

**Pré-requis :** Aucun

**Objectifs :**

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques utiles à la construction ou la rénovation de bâtiments passifs
- Obtenir la qualification CEPH-A

**Programme :**

**Module 1 : tronc commun – 1 jour**

- Le standard de construction Bâtiment Passif
- L'étanchéité à l'air
- La rentabilité
- Convaincre le maître d'ouvrage
- Les différentes étapes de la construction
- Interfaces entre les différents corps de métiers

**Module 2 : Enveloppe du bâtiment – 2 jours**

- L'isolation thermique
- Les ponts thermiques
- Les fenêtres
- Assainissement énergétique
- Principes de base de la technique du bâtiment
- Exercices pratiques :
  - Pose de bandes d'étanchéité à l'air
  - Pose de plaques d'isolation extérieure ...

**Module 3 : Techniques du bâtiment – 2 jours**

- La ventilation
- La ventilation du bâtiment existant
- Le chauffage
- Principes de base de l'enveloppe du bâtiment
- Exercices pratiques :
  - Détection des erreurs sur une VMC installée
  - Mise en route et équilibrage de l'installation

**Moyens pédagogiques :**

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos

TYeco<sup>2</sup> - Zone Artisanale de la Touche - 35890 Bourg des Comptes • Tel : 02 99 52 14 38 • [contact@tyeco2.com](mailto:contact@tyeco2.com) • [www.tyeco2formation.com](http://www.tyeco2formation.com)

SARL au capital de 8 000 € • SIRET 511 999 468 00024 • TVA IC FR 21 511 999 468

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53350879035 auprès du préfet de région de Bretagne.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Organisme de formation certifié Qualiopi : Actions de formation.

- Etudes de cas concrets

## Moyens d'évaluation :

- Evaluation à partir de la mise en situation

A l'issue de votre formation vous pouvez choisir de passer l'examen qui vous permettra d'obtenir le diplôme d' « Artisan certifié Maison Passive » vous serez alors enregistré dans la base de données des Artisans certifiés Maison passive sur le site [www.passivhaus-handwerk.de](http://www.passivhaus-handwerk.de)

L'examen se déroule sur la plateforme Moodle et l'installation d'un navigateur sécurisé (SEB = Safe Exam Browser) est obligatoire lors du passage de l'examen. Il permet de chronométrer et bloquer le système informatique afin de passer l'examen dans des conditions similaires à un examen en présentiel. L'examen se compose de QCM et de questions ouvertes.



## Moyens Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Plateforme pédagogique « paroi opaques », « pose de menuiseries » et « ventilation ».

## Formateur :

Martial CHEVALIER : certifié CEPH A, expérimenté en conception et AMO de bâtiments passifs.

## Informations pratiques :

Lieu\* : Centre de formation TY eco<sup>2</sup> - Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 5 jours soit 40 heures

## Tarif :

**Cursus complet (5 jours) : 1 565€ HT soit 1 878€ TTC**

### **POUR INFORMATION PRIX EXAMEN : Règlement à l'ordre de PRO PASSIF**

- 385 € HT (soit 462 € TTC) si le participant a suivi 1 seul parcours ou module
  - 529 € HT (soit 635 € TTC) si le participant a suivi 2 parcours ou modules
- Démarche à effectuer directement auprès de PROPASSIF

\* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.